

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Prévisions respectées au Parc technologique III de Saint-Imier (PTSI III)



Avant sa 24^{ème} séance de l'année, la dernière avant les vacances d'été, le Conseil municipal a dressé un état de situation de la construction du Parc technologique III de Saint-Imier.

Leur qualité de membres du Conseil d'administration de Crescentia SA a valu aux membres de l'exécutif imérien de s'offrir une visite de chantier en préambule de leurs dernières délibérations avant les vacances d'été. C'est avec satisfaction qu'ils ont pu constater que la construction du Parc technologique III de Saint-Imier (PTSI III) suivait son cours, dans le respect du calendrier établi et des coûts fixés.

Si rien ne vient freiner l'avancement de ce chantier, ce bâtiment, destiné à optimiser une production industrielle à forte valeur ajoutée, sera achevé à fin novembre 2015, d'où la possibilité pour sa première société locatrice de célébrer Noël dans ses nouveaux murs. D'autres sont invités à l'imiter. En faisant le choix de s'y installer, elles goûteront le privilège de se développer dans des locaux modernes, fonctionnels, spacieux et modulables aménagés dans un contexte technologique de premier plan. Comme en attestent les panneaux photovoltaïques de dernière génération appelés à prendre place sur le toit et en façades du PTSI III.

Fête nationale célébrée sur la Place du Marché

La plus ancestrale des traditions en nourrit une récente. Depuis quelques temps, Villeret et Saint-Imier ont pris l'habitude de célébrer ensemble la Fête nationale. A Saint-Imier, la Place du Marché s'en réjouit. Une fois par année, elle peut se croire cousine de la prairie du Grütli. Grâce à l'implication de l'Ecole suisse des sports de neige de Saint-Imier (ESSN), cet événement s'appréciera vendredi 31 juillet 2015, dès 18 h 00. Au programme des réjouissances, raclettes et grillades, discours de Mme Florine Pessotto-Bueche en qualité de Présidente du Conseil de ville de Saint-Imier, animations variées et grand feu d'artifice parfaitement visible depuis la Place du Marché, se compléteront pour assurer le plaisir de

tous, petits et grands. Pour d'évidentes raisons sécuritaires, les particuliers sont instamment priés de renoncer à imiter, au centre de la localité, l'artificier professionnel chargé d'illuminer cette fête.

Suppression de la zone bleue pendant les vacances

Compte tenu des expériences positives enregistrées ces dernières années, il a été décidé de suspendre les contrôles de stationnement en zone bleue du lundi 13 juillet 2015 au dimanche 2 août 2015. Les automobilistes pourront donc parquer leur véhicule dans les secteurs de la zone bleue au-delà du temps prescrit, sans apposer le disque réglementaire. Il va de soi que toutes les autres règles de la circulation routière devront être scrupuleusement respectées.

Saint-Imier, mercredi 8 juillet 2015
(cm)